

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS
DOUANIERS ET LE COMMERCE

No 95

SECRET/147/Add. 6 *
31 décembre 1961

ARTICLE XXVIII:4

NEGOCIATIONS RELATIVES A LA LISTE XXVI - HAITI

Les Délégations d'Haïti et du Danemark ont terminé leurs négociations au titre de l'article XXVIII en vue du retrait et de la modification de concessions reprises dans la Liste XXVI et dont les résultats sont indiqués dans le rapport ci-joint.

Signé au nom de la Délégation
d'Haïti

Signé au nom de la Délégation
du Danemark

22 novembre 1961

*
French only
Français seulement

Résultats des négociations avec le Gouvernement du DANEMARK engagées au titre de l'Article XXVIII en vue de la modification ou du retrait de concessions reprises dans la Liste XXVI-HAÏTI.

MODIFICATIONS APORTEES A LA LISTE XXVI- HAÏTI

A.- CONCESSION A RETIRER

Position du tarif	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les listes en vigueur. Gourdes.
-------------------	--------------------------	---

12008	Langues, têtes, queues, museaux ou pieds, salés ou en saumure.....	KB 0.20
-------	--	---------

B.- CONCESSION A MODIFIER

Position du tarif ancien.	Désignation des Produits	Taux des droits consolidés dans les Listes en vigueur Gourdes.	Taux des droits qui doivent être consolidés Gourdes
---------------------------	--------------------------	--	---

12001-a	Animaux vivants, destinés à la reproduction.....	EXEMPT	
---------	--	--------	--

Nouvelle Désignation

01.01.01	Chevaux, ânes, mulets, bardots, destinés à la reproduction.....		EXEMPT
----------	---	--	--------

01.02.01	Animaux de l'espèce bovine, y compris les animaux du genre buffle, destinés à la reproduction.....		EXEMPT
----------	--	--	--------

01.03.01	Animaux de l'espèce porcine, destinés à la reproduction.....		EXEMPT
----------	--	--	--------

01.04.01	Animaux de l'espèce ovine et caprine, destinés à la reproduction.....		EXEMPT
----------	---	--	--------

01.05.01	Volaille de basse-cour, destinée à la reproduction		EXEMPT
----------	--	--	--------

01.06.01	Autres animaux destinés à la reproduction.....		EXEMPT
----------	--	--	--------